

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mai 2014

2014 DDEES 1005G Signature du Contrat de performance 2013 – 2018 du pôle de compétitivité Finance Innovation.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui demande l'autorisation de signer le contrat de performance 2013 – 2018 entre l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Paris et le pôle de compétitivité Finance Innovation ;

Vu le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le projet de contrat de performance 2013 – 2018 entre l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Paris et le pôle de compétitivité Finance Innovation est approuvé.

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer le susdit contrat de performance dont le texte est joint à la présente délibération.